



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire  


Séance du **Judi 27 Juin 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt et un juin deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

M. Xavier ANCKAERT a été nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : **85**  
 Nombre de membres présents : **54**  
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**  
 Nombre de membres excusés : **3**  
 Nombre de membres absents : **19**

Date de convocation :  
**21 juin 2019**

Visa du contrôle de légalité du :  
**1 JUIL. 2019**

Affichée le :  
**1 JUIL. 2019**

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.4 - Aménagement du territoire**

**Objet : Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités « Les Neuvillières » : lancement des travaux de reprise des structures de la voirie**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

<b>LA VILLETTE</b>						
M. Daniel BREARD	x					
<b>PERIGNY</b>						
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN				
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE	x					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Jean-Pierre BINET					x	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. David MADELAINE					x	
M. Yves LECHAPTOIS	x					
M. Jean TURMEL	x					
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	x					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Blaise MICARD	x					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
M. Hervé BAZIN	x					
M. Hervé DUPARD	x					
Mme Reine EUDE	x					
M. Joseph FAINS	x					
M. Roger LANGLOIS	x					
M. Patrick MADELEINE	x					
M. Serge MAUDUIT	x					
M. Jean-Pierre NOURRY				X : M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	x					
Mme Marie-Josèphe VIARD				X : M. Patrick MADELEINE		
<b>PONT-BELLANGER</b>						
Monsieur Christian MARIETTE					x	

<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Jean-Claude TROCHON		<b>x : représenté par Mme Josiane LETELLIER</b>			

<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	<b>x</b>				

<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Nicole BEHUE	<b>x</b>					
M. Alain DECLOMESNIL	<b>x</b>					
M. Régis DELIQUAIRE	<b>x</b>					
Mme Nathalie DESMAISONS	<b>x</b>					
Mme Julie DUBOURGET	<b>x</b>					
M. Didier DUCHEMIN	<b>x</b>					
M. Gérard FEUILLET	<b>x</b>					
M. Marc GUILLAUMIN	<b>x</b>					
M. Francis HERMON				<b>X : M. Gérard FEUILLET</b>		
Mme Sonja JAMBIN				<b>X : M. Alain DECLOMESNIL</b>		
M. Jean-Marc LAFOSSE						<b>x</b>
M. Edward LAIGNEL	<b>x</b>					
M. André LEBIS				<b>X : M. Marc GUILLAUMIN</b>		
Mme Bérengère LÉBOUCHER						<b>x</b>
Mme Colette LESOUEF						<b>x</b>
M. Claude MAIZERAY						<b>x</b>
Mme Natacha MASSIEU					<b>x</b>	
M. Michel MOISSERON	<b>x</b>					
Mme Monique PIGNE	<b>x</b>					

<b>VALDALLIERE</b>						
Mme Sarah ANNE	<b>x</b>					
Mme Rolande BLIN	<b>x</b>					
M. Frédéric BROGNIART					<b>x</b>	
Mme Caroline CHANU	<b>x</b>					
M. Herve CHANU	<b>x</b>					
M. Gilles FAUCON	<b>x</b>					
Mme Josette GAUTREAU						<b>x</b>
M. Rémi LABROUSSE	<b>x</b>					
Mme Anita LAIR						<b>x</b>
M. Gilbert LOUIS						<b>x</b>
M. Patrick POUPION	<b>x</b>					
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY						<b>x</b>
M. Michel ROCA					<b>x</b>	
Mme Anne ROHEE						<b>x</b>



**M. Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

« Chers collègues,

Le Parc d'Activités Economiques (PAE) « Les Neuwillières » a été créé en 2003. Il se déploie sur 36 ha et compte 16 entreprises et notamment la société Les Messageries Laitières et Seprolec. La totalité des terrains du parc est aujourd'hui commercialisée.

Le PAE « Les Neuwillières » est classé pôle d'activités stratégique dans la nomenclature des parcs d'activités intercommunaux. En outre, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie prévoit d'importantes extensions du parc d'activités vers la future voie de contournement ouest de l'agglomération. Aussi, les voies actuelles du parc d'activités sont donc appelées à supporter un trafic croissant. Sa voirie d'1,4 km supporte quotidiennement plus de 300 poids lourds.

Fortement sollicitée, la chaussée présente des signes importants d'usure qui, à défaut d'intervention rapide, risque de nécessiter, à terme, une reprise de la totalité des fondations de la voirie en plus de sa structure. Afin d'appréhender l'importance des travaux de réfection à réaliser, une étude a été diligentée auprès du laboratoire Routes et Matériaux du Département du Calvados en avril 2018, sur la base de laquelle ont été chiffrées les interventions à programmer.

Ces travaux portent sur la reprise de l'intégralité de la structure de la voirie. Ils sont évalués à **350 000 € HT** et bénéficient d'une subvention de 138 281 € au titre de la DETR 2019.

Compte tenu de la complexité du chantier à réaliser, la consultation envisagée prendrait la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée restreinte, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande publique à prix unitaire avec un détail quantitatif estimatif.

Le marché comporterait un lot unique Voirie. Les critères envisagés pour la sélection des 3 candidats appelés à remettre une offre seraient les suivants :

Critères	Pondération
1. Capacité technique évaluée au regard de la description détaillée de 2 chantiers comparables réalisés au cours des 8 dernières années et de la liste des références du candidat réalisées au cours des 5 dernières années (travaux de voirie)	45 %
2. Capacité professionnelle et environnementale	30 %
3. Moyens humains et matériels	20 %
4. Capacité économique et financière	5 %

Les critères d'attribution du marché envisagé seraient les suivants :

Critères	Pondération
- <b>Prix</b>	<b>40 %</b>
- <b>Valeur technique de l'offre</b>	<b>40 %</b>
	décomposé comme suit :
	20 % pertinence de la méthodologie mise en œuvre, du plan de phasage et de la démarche environnementale proposée
	15 % qualité des échanges et réponses lors de l'audition
	5 % moyens humains et matériels.
- <b>Délai de réalisation</b>	<b>20 %</b>

Une phase de négociation pourra être engagée portant aussi bien sur le critère valeur technique que sur celui du prix.

**Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 22 mai 2019 et du Bureau communautaire réuni le 17 juin 2019, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Approuver le principe de la consultation
- Approuver les critères de dévolution du marché.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les éventuelles conventions avec les concessionnaires de réseaux.
- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier notamment dans le cadre

de la sélection de notre EPCI au titre des Territoires d'industrie permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant. »

## VOTE

**Vote au scrutin ordinaire :**

Pour :                63                Contre :                0                Abstentions :                0

Adopté à la majorité                 Adopté à l'unanimité                 Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

